

A. VANDYCK dépose cette motion en collaboration avec L. MOSTEFA, chef de groupe PS-SPa-CDH. Il donne lecture de la dernière mouture de la proposition de motion.

Monsieur l'Échevin CUMPS dit que tous les membres partagent le combat qui doit être mené contre le harcèlement dans les écoles. Sur le fond de la proposition de motion, il y a bien unanimité pour que le contenu des 50 mesures soit mis en œuvre. Il sait que des contacts ont eu lieu entre l'opposition et la majorité pour arriver à un texte commun. Mais, il se dit gêné par le fait qu'on s'enferme dans le label d'une ONG française qui, par ailleurs, a déposé une marque déposée. Ce label n'apparaît pas sur la page « enseignement.be » qui est celle de la « Fédération Wallonie-Bruxelles ». Il propose de reporter le point d'un mois afin de se laisser le temps pour arriver à un texte commun qui sera celui qui a été déposé mais sans s'enfermer dans ce label car, surtout à l'heure où les plans de pilotage sont mis en œuvre dans les établissements scolaires et où les équipes sont de plus en plus amenées à faire émaner de leur travail quotidien des propositions, ce serait un peu gênant de venir, par au-dessus, leur imposer un label alors qu'il y en a d'autres. Il préfère donc qu'on expurge le texte de la proposition de motion de ce label particulier. Sur le fond et sur les 50 propositions, il n'y a évidemment pas d'objection de sa part.

A. VANDYCK prend connaissance de la proposition du Collège. Il se trouve que sur la lecture qu'il en a faite, la motion ne s'enferme plus dans ce label puisque l'article 1 supprime totalement l'inscription de ce label par rapport aux établissements. En terme d'article 2, la seule chose considérée est de proposer aux enfants de respecter la charte. Il accepte la proposition de report afin de pouvoir avancer sur cette matière dont le fond n'est pas matière à discussion. C'est plus une question de forme d'application des dispositifs d'aide aux enfants, parents et enseignants. Il est peut-être déjà envisageable d'entamer des démarches auprès des directions afin qu'aucun drame ne puisse se passer durant le mois à venir.

Monsieur le Bourgmestre-Président déclare qu'un groupe de travail sera constitué pour retravailler la motion, sous la direction de Monsieur l'Échevin CUMPS.